



Communiqué de presse
Lyon, 1^{er} septembre 2017



Inauguration de l'appontement fluvial de « Lyon – Musée des Confluences »

Voies navigables de France et ses partenaires inaugurent un nouvel appontement pour les bateaux à passagers et paquebots fluviaux au pied du musée des Confluences.

Ce 1^{er} septembre à Lyon, l'inauguration s'est tenue en présence de **Michaël Chevrier**, sous-préfet du Rhône (représentant Henri-Michel Comet, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et préfet du Rhône), **Georges Képénékian**, maire de Lyon, **David Kimelfeld**, Président de la Métropole de Lyon, **Florence Verney-Carron**, Vice-présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (représentant Laurent Wauquiez, Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), **Elisabeth Ayrault**, Présidente-directrice générale de CNR, **Thierry Guimbaud**, Directeur général de Voies navigables de France et **Monique Novat**, Directrice territoriale Rhône Saône de VNF, et de nombreux acteurs économiques.

Cet appontement mixte situé sur le Rhône juste en amont de sa confluence avec la Saône permet l'amarrage simultané de deux paquebots fluviaux et de bateaux-promenade au pied d'un équipement culturel majeur de Lyon, le musée des Confluences. Des produits combinés (croisière et musée) ont été mis en place par les compagnies fluviales et le musée. Ce nouvel équipement complète l'offre lyonnaise pour les paquebots fluviaux où des escales sont déjà possibles quai Claude Bernard (sur le Rhône) et quai Rambaud (sur la Saône).

Le coût total de l'opération inscrite dans le Plan Rhône 2015-2020 s'élève à 1,5 M€ financés par Voies navigables de France (50%), l'État (16,7%), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (16,7%) et la Métropole de Lyon (16,7%).

Depuis une dizaine d'années, l'activité des paquebots fluviaux sur le bassin Rhône Saône, premier bassin français en nombre d'unités navigantes, se développe fortement avec l'accroissement de la flotte des bateaux (11 en 2007, 23 en 2017, une trentaine prévue en 2020) et l'attractivité des destinations (Bourgogne et Val de Saône, Vallée du Rhône, Provence...). Cette activité génère environ 150 M€ annuellement, soit deux tiers des retombées économiques totales du tourisme fluvial sur le bassin Rhône Saône, le tiers restant étant réalisé par les bateaux-promenade, péniches-hôtel, bateaux de location et de plaisance privés.

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit dans le cadre du « schéma directeur des paquebots fluviaux » réalisé par le Grand Lyon et VNF en 2013, et de la politique commune menée depuis de nombreuses années par VNF, CNR et la Métropole de Lyon pour accompagner le développement du tourisme fluvial, générateur de fortes retombées économiques.



Cette inauguration est l'occasion pour Voies navigables de France, CNR et la Métropole de Lyon de signer un nouveau protocole d'accord pour l'aménagement et la gestion des sites d'appontements dédiés aux paquebots fluviaux sur Lyon et l'axe Rhône Saône.

D'une durée de 5 ans, le protocole permet de mener une politique concertée et cohérente de développement et de valorisation des sites d'appontements des 3 partenaires. Il réaffirme le caractère public des équipements dédiés aux paquebots fluviaux. Chaque partenaire est maître d'ouvrage et assure la maintenance des appontements sur le domaine dont il a la gestion, mais avec une politique tarifaire unique et une gestion centralisée de toutes les escales du bassin permettant d'optimiser l'occupation. Le protocole prévoit aussi l'étude avec les compagnies d'armateurs de paquebots et les collectivités des questions de réduction des nuisances sonores et des émissions de gaz à effet de serre.

VNF et le tourisme fluvial

Le développement du tourisme fluvial et des activités nautiques est l'une des missions de VNF. Ce secteur propose de réelles opportunités de développement économique, en particulier pour des territoires ruraux dont l'économie est souvent fragile.

Autour des 6700 km de réseau qu'il gère, VNF multiplie les partenariats avec les collectivités et les acteurs privés du secteur pour faire émerger de nouveaux projets. Cette collaboration peut prendre des formes diverses : la création d'appontements dédiés pour les bateaux de croisières, l'aménagement de ports fluviaux mais aussi le développement des services aux usagers (approvisionnement en eau et électricité, pompes pour les eaux usées...).

Photos sur demande

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Les personnels de Voies navigables de France, près de 4300 personnes, agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Etablissement public administratif du Ministère de la Transition écologique et solidaire, VNF intervient principalement sur :

Les infrastructures / ouvrages : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 km de canaux, fleuves et rivières canalisés, plus de 3000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).

Le transport de marchandises : il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.

Le tourisme / patrimoine fluvial : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.

Le développement durable / eau : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

Contact presse

Voies navigables de France
Direction territoriale Rhône Saône
Aurélie Franchi
T. 04 72 56 59 06 / 06 64 92 59 50
aurelie.franchi@vnf.fr